

Direction de l'aménagement
et de l'espace public

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire de la commune d’Osny, certifie avoir procédé à l’affichage, en mairie, du 29 septembre 2021 au 29 novembre 2021 inclus, de la délibération n°182.09.2021, en date du 23 septembre 2021, prescrivant la révision du Plan Local d’Urbanisme de la Commune d’Osny.

Fait pour service et valoir ce que de droit.

Fait à Osny le

14 MARS 2022

Jean-Michel Levesque



Maire,
Vice-Président de la Communauté
d’agglomération de Cergy-Pontoise

